



Recommandation 1734 (2006)¹

Situation au Bélarus à la veille de l'élection présidentielle

Assemblée parlementaire

Rappelant sa [Résolution 1482 \(2006\)](#) sur la situation au Bélarus à la veille de l'élection présidentielle, l'Assemblée parlementaire recommande au Comité des Ministres:

1. d'inscrire régulièrement à l'ordre du jour de ses groupes de rapporteurs et de travail concernés des points relatifs au Bélarus;
2. d'établir, si les conditions politiques le permettent, une école d'études politiques au Bélarus ou une école d'études politiques pour les citoyens bélarussiens dans un Etat limitrophe, membre du Conseil de l'Europe, dont l'accès soit aisé pour les Bélarussiens, afin de promouvoir la formation d'une élite politique bélarussienne et le développement d'une culture politique;
3. d'établir, si les conditions politiques le permettent, un bureau d'information du Conseil de l'Europe au Bélarus ou d'utiliser d'autres bureaux d'information existants situés dans des pays limitrophes facilement accessibles aux citoyens bélarussiens, pour promouvoir les valeurs du Conseil de l'Europe dans les domaines de la démocratie, de la primauté du droit et des droits de l'homme au sein de la population bélarussienne;
4. de soutenir la mise en place de programmes conjoints avec l'Union européenne et d'autres partenaires appropriés, dans les domaines de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'homme;
5. de faciliter l'entrée de jeunes du Bélarus sur le territoire de ses Etats membres, par exemple en vertu de l'Accord européen sur la circulation des jeunes sous couvert du passeport collectif entre les pays membres du Conseil de l'Europe (STE no 37);
6. d'ordonner à ses comités intergouvernementaux, aux travaux desquels le Bélarus participe sur la base de la Convention culturelle européenne (STE no 18), de maintenir leurs contacts avec des représentants du Gouvernement du Bélarus au niveau opérationnel;
7. d'établir et de développer, au niveau de ses groupes de rapporteurs et de ses comités directeurs, des contacts avec des représentants de tous les partis politiques démocratiques, des organisations non gouvernementales et des organisations de jeunesse du Bélarus.

1. Discussion par l'Assemblée le 26 janvier 2006 (6e séance) (voir [Doc. 10806](#), rapport de la commission des questions politiques, rapporteur: M. Andres Herkel; et , avis de la commission de la culture, de la science et de l'éducation, rapporteur: M. McIntosh). Texte adopté par l'Assemblée le 26 janvier 2006 (6e séance).

